

livres savants, les fausses doctrines et les funestes préjugés du siècle : le religieux adorateur honore la présence du Roi. — “ C'est un charabellan, ” c'est un “ garde du corps. ”

Et tandis que les vaillants soldats de la croix livrent pour la gloire de Jésus-Christ et de son Église des luttes acharnées, il a assez à faire que “ LE MAÎTRE NE SOIT JAMAIS SEUL. ”

Voilà la pensée-mère inscrite par le Père en tête de ses règles. “ Que tous nos religieux sachent bien qu'ils n'ont été uniquement choisis et qu'ils n'ont fait profession que pour se dévouer “ au service de la divine Personne de Jésus-Christ, notre Roi “ et notre Dieu, véritablement, réellement et substantiellement “ présent dans le Sacrement de son amour. C'est pourquoi, “ comme de bons et fidèles serviteurs d'un si grand Roi, ils “ consacreront totalement à sa plus grande gloire leurs qualités “ et leurs vertus, leurs études et leurs travaux, sans propre “ personnel, *absque sui proprio*. ”

Ce service, on le conçoit, embrasse plusieurs genres de ministères : au Roi il faut un palais, il faut des hérauts ; et le sacerdoce et l'état laïque trouvent dans les fonctions du service de Notre-Seigneur, également nobles et royales, puisqu'elles ont le Roi pour objet, un vaste champ à leur zèle et des horizons assez variés pour les aptitudes les plus diverses.

Tous se rencontrent dans la vie commune “ sans privilège, “ vie de famille, animée de l'esprit du divin amour qui les unit “ entre eux comme les membres d'un même corps, ” et dans le service personnel de l'adoration et du culte public.

C'est par un service ininterrompu d'adoration que la Congrégation du Très Saint Sacrement répond aux vues de Dieu sur elle.

L'adoration ! rien ne la remplace ; tout cède en importance à ce premier devoir.

“ Afin d'être exclusivement attachés au service souverain de “ leur Roi céleste, et toujours prêts à remplir la fin de leur “ vocation adoratrice, nos religieux garderont leur indépendance “ et leur liberté à l'égard de tout emploi étranger et de “ toute servitude des personnes.

“ On ne les emploiera point à un ministère trop long, ni aux “ fonctions extérieures des prédications ou de la direction des “ âmes qui pourraient diminuer leur ferveur dans le service de “ l'adoration. ”

Est-il un plus charmant commentaire de ce point fondamental que ces paroles du Père :

“ Quand vous êtes venus frapper à la porte de ce saint asile, di- “ sait-il à ses jeunes novices, vous a-t-on demandé quelle apti-